

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE

Marchés publics :
Tél. 04 91 57 75 53
executions@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés :
Tél. 04 91 57 75 34
ipp@lamarseillaise.fr

MARTIGUES

Tél. 04 42 41 30 61
martiguespub@lamarseillaise.fr

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI KST - Forme : SCI - Siège social : 15 Rue Nicolas Copernic, Les Hauts du Château, Bât B 13013 Marseille - Capital : 300 euros - **Objet social** : l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente de tous biens et droits immobiliers - **Gérant** : Monsieur TERZIAN Axel domicilié idem siège.

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Marseille.

2019001226



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENTBUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX
RÉGLEMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône du 2 avril 2019, il est procédé à l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement par la société SAS LA MÉRINDOLE dans le cadre du projet d'aménagement d'un quartier résidentiel, situé secteur Les Arcades, sur la commune de Port de Bouc.

Le projet porte sur la gestion des eaux pluviales de la zone à aménager de 11.7 ha par la réalisation d'un ensemble d'ouvrages hydrauliques (trois bassins enherbés en cascade de Vu=27000m³, canalisations, ouvrages de régulation...) permettant la récupération des eaux de ruissellement et leur rétention avant leur rejet dans le ruisseau des Arcades. A été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Marseille, Monsieur Paul STACHO - Ingénieur urbanisme - retraité.

Le dossier d'enquête publique sur support papier comprenant notamment l'étude d'impact et son résumé non technique ainsi qu'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant une durée de trente et un jours consécutifs, du 29 avril au 29 mai 2019 inclus, en mairie de Port de Bouc, Hôtel de Ville, 20 cours Landrivot (13110) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 afin que chacun puisse consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera :

- consultable sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>
 - consultable gratuitement sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau 421 - contact préalable au 04.84.35.42.65.)
- Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Port de Bouc, Hôtel de Ville, 20 cours Landrivot (13110), siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ep-merindole-arcades@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5MO).

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par le commissaire enquêteur, Monsieur Paul STACHO, qui se tiendra à la disposition du public au lieu, jours et heures suivants :

- Mairie de Port de Bouc - Hôtel de Ville - 20 cours Landrivot (13110)
- Lundi 29 avril 2019 de 9h00 à 12h00
- Lundi 6 mai 2019 de 14h00 à 17h00
- Lundi 13 mai 2019 de 14h00 à 17h00
- Lundi 20 mai 2019 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 29 mai 2019 de 14h30 à 17h30.

Les observations et propositions du public (1) transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus seront consultables en mairie de Port de Bouc, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Les observations et propositions du public (1) transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture où elles seront publiées dans les meilleurs délais.

L'ensemble des observations et propositions du public sera communiquable aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, en s'adressant à la préfecture des Bouches-du-Rhône.

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Port de Bouc où s'est déroulée l'enquête ainsi qu'à la préfecture des Bouches-du-Rhône et sur son site internet.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement est le Préfet des Bouches-du-Rhône qui statue par arrêté portant autorisation environnementale assortie de prescriptions ou par arrêté de refus délivré à la société SAS LA MERINDOLE après avis, le cas échéant, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques dont la consultation est facultative. Cet arrêté est mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

La personne responsable du projet est la société SAS LA MERINDOLE - 25 allée de Vauban - 59562 LA MADELEINE CEDEX.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Olivier FABRE - tél : 04.88.00.42.13.

(1) Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront consultables en ligne.

POUR LE PRÉFET
Le chef de Bureau
Gilles BERTOTHY



AVIS AU PUBLIC

METROPOLE AIX- MARSEILLE-PROVENCE

APPROBATION DE LA PROCEDURE DE DECLARATION
DE PROJET IMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE
- OPERATION DE MISE EN VALEUR D'UN BIEN
NOMME PAVILLON DU LAC, PARC BORELY

La déclaration de projet important mise en compatibilité - Opération de mise en valeur d'un bien nommé Pavillon du Lac, Parc Borély du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marseille a été approuvée par délibération n° URB004-5740/19/CM du Conseil de la Métropole, en date du 28 mars 2019.

Cette délibération est affichée selon les délais légaux, au siège de la Métropole Aix-Marseille Provence et en mairie de Marseille.

Le dossier peut être consulté dans les locaux suivants, aux jours et heures habituels de leur ouverture au public :

- à la Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat de la Ville de Marseille, 40 Rue Fauchier, 13002 Marseille;
- à la Direction de la Planification, de l'Urbanisme, de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Immeuble CMCI - 2 rue Henri Barbusse - 6ème étage - 13001 Marseille.

201901181

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFCTORAL

VAR

toulonpub@lamarseillaise.fr - Tél. 04 9157 75 42



Ville de Flayosc

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE
A LA MODIFICATION N°2
DE DROIT COMMUN
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 24 avril 2019, le Maire de la commune de Flayosc a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°2 de Droit Commun du PLU. Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale suite à la décision de l'autorité environnementale saisie sur le projet. La décision de l'autorité environnementale est jointe au dossier d'enquête.

Monsieur Richard STALENQ, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

L'enquête se déroulera en Mairie de Flayosc **du jeudi 16 mai 2019 à 9h au lundi 17 juin 2019 à 17h**.

A l'issue de cette enquête et au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal pourra approuver la modification n°2 du PLU, et pourra éventuellement la modifier pour tenir compte des observations des Personnes Publiques Associées, du public, et du rapport du Commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique comprenant le dossier de modification n°2 du PLU, les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobile, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Flayosc pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00. Un poste informatique avec accès internet sera mis à disposition du public à la mairie.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet : www.flayosc.fr

Les observations, et propositions pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Richard STALENQ, Commissaire Enquêteur, Mairie de Flayosc, 83780 FLAYOSC; par e-mail à l'adresse :

enquete-publique-1308@registre-dematerialise.fr,

ou sur le registre dématérialisé

<https://www.registre-dematerialise.fr/1308>, du jeudi 16 mai 2019 à 9h, jusqu'à la clôture de l'enquête, soit le lundi 17 juin 2019 à 17h.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie, les :

- Jeudi 16 mai 2019 de 9h00 à 12h00,
- Lundi 27 mai 2019 de 14h00 à 17h00,
- Vendredi 07 juin 2019 de 9h00 à 12h00,
- Lundi 17 juin 2019 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur les sites internet suivants :

www.flayosc.fr et www.registre-dematerialise.fr/1308

et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire de Flayosc,

- par courrier : Mairie de Flayosc, Avenue Angelin Germain, 83 780 Flayosc,

- par téléphone : 04 94 70 40 03.

Par demande écrite en Mairie, le dossier de modification n°2 du PLU tel que mis à l'enquête sera remis, après paiement des frais de reprographie d'un montant de 150 euros, ou au format CD-ROM pour un montant de 2,75 euros.

201901211

ERRATUM

Suite à l'annonce parue dans nos colonnes le 17/04/2019, concernant l'avis de constitution de la **SASU IDEAL CONSTRUCTION**, il fallait lire :

- Capital : 2000 euros et non 1000 euros

201900228

Additif à l'annonce parue dans nos colonnes le 17/04/2019, concernant l'avis de constitution de la **SASU IDEAL CONSTRUCTION**, il y a lieu d'ajouter :

- Admission aux assemblées et participation aux décisions : tout associé peut participer aux décisions collectives. Droit de vote : une action donne droit à une voix. Transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

201901212

201900952